

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master MEEF Second degré parc.Professeur documentaliste dans le 2nd degré - 2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master MEEF Second degré parc.Professeur documentaliste dans le 2nd degré - 2ème année comme suit :

Membres du jury

SERRES Guillaume, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

HEURTEAUX Yanick, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Semestre 1

BRIAT Catherine, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

MILLIEN Guillaume, CPE - Formateur

LOPEZ Sarah, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

BILLEREY Nicolas, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

FABERON Florence, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

LAPORTE Catherine, PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

OLIVIER Nicolas, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 2

BRIAT Catherine, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

MILLIEN Guillaume, CPE - Formateur

LOPEZ Sarah, PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE

BILLEREY Nicolas, MAÎTRE DE CONFÉRENCES H. CL.

FABERON Florence, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS 2E CL.

LAPORTE Catherine, PROFESSEUR DE LYCÉES PROF CL EXCEPT

OLIVIER Nicolas, MAÎTRE DE CONFÉRENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 8 décembre 2024